

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT 230-2014

AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT 188-2011 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE:

Lors de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2014, le conseil a adopté le projet de règlement 230-2014, ayant pour objet d'amender le règlement 188-2011 relatif au traitement des élus.

Ledit projet de règlement a été présenté lors de cette séance par Madame la Conseillère Gabrielle Parr.

Ledit projet de règlement vise à actualiser le traitement du maire suppléant comme suit :

« Advenant le cas où le maire est absent pour plus de sept (7) jours consécutifs en raison de vacances, de maladie ou autres, le maire suppléant aura droit à compter du premier jour de l'absence du maire, à une somme égale à 50% de la rémunération du maire, en plus de la rémunération à titre de conseiller municipal, et jusqu'à ce que cesse le remplacement pour cette période. La rémunération du maire est réduite de 50% pour la période au cours de laquelle il est remplacé par le maire suppléant.

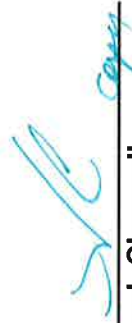
De plus, le maire suppléant aura droit à 50 % de l'allocation de dépense du maire, en plus de l'allocation de dépense à titre de conseiller municipal, et jusqu'à ce que cesse le remplacement pour cette période. L'allocation de dépense du maire est réduite de 50% pour la période au cours de laquelle il est remplacé par le maire suppléant. »

Le règlement sera rétroactif au 1er janvier 2014.

Le règlement sera présenté au conseil pour approbation à la séance ordinaire du 4 août, 2014 qui se tiendra au centre communautaire de la Vallée de Harrington.

Le projet de règlement 230-2014 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité aux heures ordinaires d'affaires.

Donné à Harrington ce 10^e jour du mois de juillet de l'an deux mille quatorze



Sarah Channell
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité du Canton de Harrington, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 10 juillet 2014, entre 9h et 18h

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10^e jour de juillet 2014



TO THE RATEPAYERS OF AFORESAID MUNICIPALITY

PUBLIC NOTICE

ADOPTION OF BY-LAW 230-2014

AMENDING THE BY-LAW 188-2011 REGARDING THE REMUNERATION OF ELECTED MUNICIPAL OFFICERS

IS HEREBY GIVEN BY THE UNDERSIGNED, THAT:

At the regular sitting held on July 7, 2014, the Council adopted the draft By-Law 230-2014 Amending by-law 188-2011 regarding the remuneration of elected municipal officers.

The said by-law was presented by Councillor Gabrielle Parr during this regular sitting of the council.

The draft by law aims to update the remuneration of the Acting Mayor as follows:

"In the event the Mayor is absent for a period of more than seven (7) consecutive days due to vacation, illness or other, the Acting Mayor will be entitled, starting from the first day of the Mayor's absence, to salary equal to 50% of the Mayor's salary in addition to his/her regular salary as a member of council, and this, until the end of the Mayor's absence. Subsequently, the Mayor's salary will be reduced by 50% for the period during which the Mayor is replaced by the Acting Mayor.

In addition, the Acting Mayor shall be entitled to an increase of his/her expense allowance equal to 50% of the Mayor's expense allowance in addition to the expense allowance of a member of council, and this, until the end of the Mayor's absence. Subsequently, the Mayor's expense allowance will be reduced by 50% for the period during which it the Mayor is being replaced by the Acting Mayor. »

The described by-law will be retroactive as of January 1, 2014.

The by-law will be presented to council for approval at the regular sitting of August 4, 2014 at the Harrington Valley Community Centre.

The said By-Law is available for consultation at the municipal office during regular business hours.

Given at Harrington this 10th day of July two thousand fourteen.



Sarah Channell
Director General and Secretary-Treasurer